Saou

MAIRIE LE VILLAGE 26400

Elaboration du PLU

Plan Local d'Urbanisme

Phase approbation

Pièce N° 5b1

Mémoire

Schémas des réseaux d'eaux et d'assainissement et des sytstèmes délimination des déchets

Prescription DCM 16/12/2009
Débat PADD 02/05/2016
Arrêt DCM 03/10/2016
Enquête publique Arrêté.....23/05/2017
Approbation DCC 19/12/2017

AtM Atelier MARINO
Quai d'Agrippa
83600 Port-Fréjus
04.94.81.80.83
atelier.marino@wanadoo.fr
Architecture & Urbanisme

SOMMAIRE

1 RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2
1.1 LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU 2
1.2 LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES 5

2 SCHEMA DES SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS 8

1 RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

1.1 LE RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU

D'après le rapport «Diagnostic et schéma directeur d'eau potable, phase 4 : schéma directeur» établi par NALDEO Ingénierie & Conseil en novembre 2015, le service AEP de la commune de SAOU est assuré en majorité par :

- deux ressources avec leurs périmètres de protection réglementairement institués, à savoir :
  - un captage dit du Palloir qui alimente le secteur du Village,
  - une source de type Karstique qui alimente le secteur dit du Célas.
- un forage de production du Palloir (aussi appelé forage de la plaine de la Ceyte ou de la Ceyte), équipé en 2012, dont la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est en cours,
- deux réservoirs :
  - réservoir dit du « village » de 200 m3 de capacité, alimentant 90% des abonnés. Ce réservoir est en bon état. Il peut être facilement équipé de compteurs généraux,
  - réservoir dit du Célas d'une capacité de 30 m3, desservant également le quartier le Planas. Ce dernier réservoir est vétuste.
- une station de surpression, avec un débit nominal de 7 m3/h à 110 m CE (mètres de colonne d'eau) de Hmt (hauteur manométrique totale),
- un réseau, composé d'un linéaire de 24 km environ (réseau d'adduction, de refoulement et de distribution),
- 75 vannes de sectionnement environ,
- 13 poteaux d'incendie.

Il est à signaler que le secteur de la Cure et du quartier Brouty sont alimentés par la connexion à un point de fourniture d'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Roubion.

° Le village et ses abords

Le village est desservi par le captage du Palloir dont les périmètres de protection ont été définis par Arrêté Préfectoral 2610 du 15 juin 1998. Un forage de production du Palloir a été équipé en 2012, dont la déclaration d'utilité publique (DUP) suit son cours.

Le captage du Palloir est implanté sur la parcelle section G n°563. D'après le rapport «Définition des périmètres de protection de la source captée pour l'alimentation en eau potable, au lieudit Palloir à Saoû» établi par le BRGM en 1983 :
-Ce captage a été créé en 1932.
-La source située dans la vallée de la Vèbre est caractérisée par un débit variable mais pérenne. Les eaux captées sont de type calcique.
-La capacité de production est de 160 m3/jour en période d'étiage et 1 400 m3/jour en période de crue. La capacité de production autorisée par l'arrêté 2610 de juin 1998 autorise la dérivation d'une valeur moyenne de l'ordre de 30 m3/h.

Le forage de production du Palloir (aussi appelé forage de la plaine de la Ceyte ou de la Ceyte) est implanté sur la parcelle section F n°454. D'après le rapport «Autorisation et protection des captages Forage du Palloir» établi par le BE COHERENCE en 2013 :

- Ce captage aurait été réalisé en 1967 et aurait une profondeur de l'ordre de 23 mètres par rapport au niveau du sol et un diamètre de 425 mm.
- Ce forage sollicite l'aquifère des dépôts alluvionnaires du lit majeur de la Vèbre.
- Le forage a été équipé en 2012. Il permet l'alimentation du village et du réservoir principal de 200 m3 avec un débit nominal de 20 m3/h à 60 m CE (mètres de colonne d'eau) de Hmt (hauteur manométrique totale).

Le forage du Palloir est destiné à la ressource principale du village à terme (d'après le rapport «Diagnostic et schéma directeur d'eau potable, phase 4 : schéma directeur» établi par NALDEO Ingénierie & Conseil en novembre 2015) car la ressource est stable en quantité et en qualité alors que celle du captage est sensible notamment aux périodes de sécheresse.

° Les écarts

Concernant le quartier de Célas, il bénéficie également du captage du Célas (Arrêté Préfectoral 1136 du 28 mars 2000), implanté quartier Lestang.
D'après le rapport «Mise en conformité, définition de périmètres de protection - Captage de Celas à Saoû» établi par M. TSCHANZ en juillet 1997 (?) et modifié en octobre 1998 :

- Ce captage a été créé en 1932.
- L'aquifère est constitué par les grès de Gault.
- Le débit de source a été estimé entre 6,8 m3/h (DDASS le 16/06/1994) et 14 m^3/h (27/04/1995, après une semaine pluvieuse). Le débit d'étiage serait de l'ordre de 1 m3/h. La capacité de production autorisée par l'arrêté 1136 de mars 2000 autorise la totalité du débit naturel du captage soit 14 m3/h.

Dans les écarts, les habitations et domaines agricoles disposent de captages privés.

A noter que Saoû est également concernée par les périmètres de protection du captage de Burrus - Pas de Lausens (Arrêté Préfectoral 1075 du 8 avril 1993) qui dessert la commune voisine.

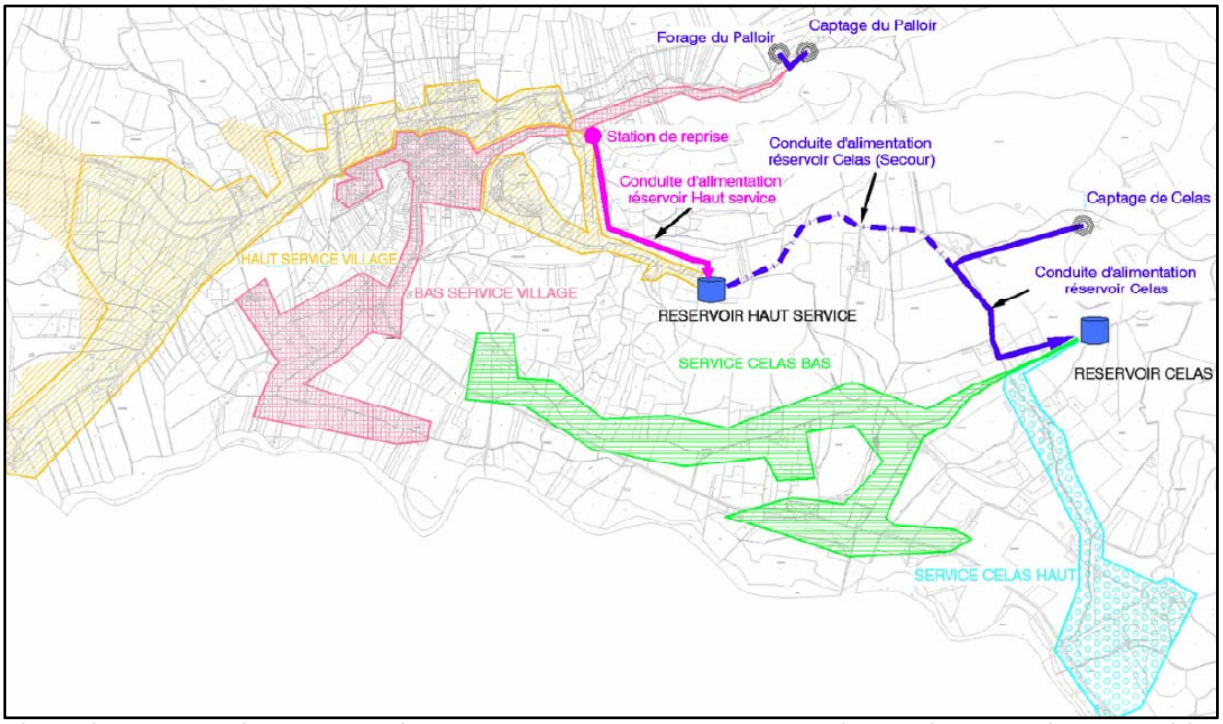

Plan schématique des services du réseau (rapport «Diagnostic et schéma directeur d'eau potable, Phase 4 : schéma directeur» établi par NALDEO Ingénierie & Conseil en novembre 2015)

° Qualité des eaux

Les normes de qualité sont fixées dans l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique.
Toujours d'après le rapport NALDEO Ingénierie & Conseil de novembre 2015 et la conformité des résultats des contrôles sanitaires sur les deux ressources sur les années 2008 à 2013 :

- Les eaux distribuées au cours de ces 5 années ont été de bonne qualité bactériologique. Des non-conformités ont été mises en évidence le 8 novembre 2013 et le 18 juillet 2011. Les prélèvements de contrôle ont toutefois révélés le retour à une eau de bonne qualité bactériologique, conforme à la législation.
- Les eaux distribuées ont une très bonne qualité physico-chimique et les autres substances recherchées (indésirables, cancérigènes, toxiques) sont restées conformes aux limites de qualité.

° Consommation et devenir

Toujours d'après le rapport NALDEO Ingénierie & Conseil de novembre 2015, le service comptait avant juillet 2014 :

- 4 compteurs généraux, dont 2 avait plus de 13 ans (l'un au niveau de la source du Palloir et l'autre au niveau de la station de pompage).
- Un parc de compteurs individuels d'environ 347 pièces.

En 2015, le volume facturé est de 31 800 m^3, le volume produit est de 47 474 m^3. Les volumes du service réseau et de défaut de comptage sont considérés identiques à ceux de 2013.

$$\text{Le rendement hydraulique} = \frac{\text{Volume facturé + Volume de service + Volume de perte}}{\text{Volume produit}}$$

Soit, pour le réseau de Saoû, un rendement hydraulique :

$$\frac{31\,800 + 248 + 2\,474}{47\,474} = \frac{34\,754}{47\,474} = 73\ \%$$

Il apparaît ainsi que le rendement du réseau de la commune est en conformité avec l'article L2224-7-1 du CGCT et du décret 2012-97 du 27 janvier 2012.
En situation actuelle, les réservoirs sont suffisants. On peut cependant relever, que le réseau du Bas service ne dispose pas réservoir.

La capacité d'accueil de la Commune est la somme des habitants sédentaires et des occupants temporaires (population dite « touristique »). A l'horizon 2030 (rapport «Diagnostic et schéma directeur d'eau potable, phase 4 : schéma directeur», NALDEO Ingénierie & Conseil, novembre 2015), en période de fréquentation de pointe, le bilan ressource / besoins estimé est déficitaire de 32 m^3/j, sans tenir compte du forage du Palloir qui peut fournir jusqu'à 400 m^3/j (20 m^3/h).

Le schéma directeur d'eau potable approuvé par la Commune de Saoû fin 2015 a permis d'établir un programme de travaux conséquent visant à améliorer le fonctionnement des différents réseaux de distribution mais aussi à mettre ces différents réseaux en conformité avec la réglementation.

° Avancement des travaux

Le programme de travaux lancé en 2016 (d'après Programme d'Alimentation en Eau potable, établi par la Commune de Saoû en juin 2016) vise :

- Un programme d'ensemble de renouvellement de compteurs de distribution,
- La mise en œuvre de vannes de sectionnement et de sectorisation du périmètre technique de distribution de l'eau potable,
- La mise en conformité des périmètres de protection du forage du PALLOIR,
- L'amélioration de la distribution avec la création d'une réserve additionnelle de sécurisation permettant de garantir l'alimentation des abonnés en quantité, ainsi que tous les équipements de suivi imposés par la réglementation sur le suivi du fonctionnement des réseaux,
- La mise en oeuvre d'un dispositif de désinfection de l'eau par stérilisation aux ultra-violets au niveau du futur réservoir,
- Le renouvellement de la canalisation de distribution entre le captage et le village,
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable du quartier «DEGOUT», alimenté par le réseau Bas service CELAS.

Le phasage de l'opération consistera dans un premier temps à étudier l'ensemble du programme jusqu'à l'élaboration de l'avant-projet et l'obtention des financements et des autorisations administratives, puis de réaliser les travaux dans un second temps. Les objectifs de réalisation du programme de travaux s'étendaient du premier trimestre 2017 au premier trimestre 2018. Cependant, le calendrier d'exécution des travaux est dépendant des décisions de financement des partenaires institutionnels et de l'obtention des autorisations de passage en domaine privé.
Les travaux relatifs au forage du Palloir (également appelé forage de la plaine de la Ceyte) sont en cours en 2017, la fin des travaux étant envisagée courant mai 2018.
Les travaux relatifs au service Brouty-Célas sont également en cours en 2017, la fin des travaux étant envisagée courant septembre 2018.

1.2 LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

1.2.1. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

° Le réseau collectif

La commune de Saoû est dotée d'un réseau collectif d'assainissement de type séparatif. Aujourd'hui, à l'exception de la rue de l'abbaye, l'ensemble du réseau AEU dans le village est indépendant du pluvial.

De plus, le réseau s'est étendu aux quartiers Crémas, Auches et nord-est du village. Le réseau d'assainissement des eaux usées a entièrement été refait en 1998 dans le village.

Aujourd'hui, le réseau est en fonte et ne connaît pas de difficultés particulières. Les projets d'extension concerneraient la partie ouest du village (jusqu'au lieudit l'Abbaye) et la partie sud du village, le long de la route de Bourdeaux (pour résorber les difficultés liées à l'assainissement autonome).

° La station d'épuration

La station d'épuration de Saoû, située au lieudit Les Foulans, a une capacité de 600 Equivalent Habitants. Exploitée en régie directe, elle ne dessert que Saoû. Elle est munie d'un décanteur digesteur et d'un lit bactérien. Le plan d'épandage a été réalisé en 1997 et mis à jour en 2001. La surface d'épandage est de 10 ha et concerne un agriculteur (convention).

Chaque année, la Chambre d'Agriculture réalise le bilan de la station d'épuration. Ainsi, la qualité des boues produites au cours de l'année 2009 a été contrôlée. Les qualités agronomiques et sanitaires sont satisfaisantes et confirment l'aptitude au recyclage en agriculture. Cependant, une certaine dégradation est constatée sur les paramètres cuivre, zinc et cadmium. Il sera nécessaire de maintenir une surveillance au cours des années futures.

La station est aujourd'hui très largement dimensionnée avec 600 EH. 204 foyers y sont raccordés et plusieurs d'entre eux sont absents une partie de l'année. De plus, la saturation ponctuelle rencontrée par le passé à cause de la brasserie Markus n'a plus lieu dorénavant. Le brasseur et un éleveur se sont entendus pour assainir séparément les rejets de la brasserie

Le scénario démographique du PLU prévoyant une population totale de 627 habitants à échéance du PLU est cohérent avec la capacité actuelle de la station d'épuration.

° Assainissement autonome

A l'exception du village et ses proches extensions, le reste de la commune fait l'objet d'un assainissement autonome. C'est le cas des quartiers Le Château, Les Crotes, Le Célas, etc. Le schéma général d'assainissement précise pour chaque site l'aptitude des sols et le type d'assainissement recommandé. Les dispositifs sont essentiellement de l'épandage avec filtres à sable mais la phyto-épuration se développe depuis quelques années.

Tous les dispositifs sont contrôlés par le Syndicat Intercommunal de Gestion Mutualisé de l'Assainissement. Il existe plusieurs systèmes non conformes à la législation en vigueur et quelques points noirs à résorber. C'est par exemple le cas du hameau situé au sud du village, contre la route de Bourdeaux, au lieudit Les Crémas (rejets directs dans le ruisseau).

Le PLU ne prévoit pas de développement en zone d'assainissement autonome, seul le projet d'aménagement de la forêt de Saoû prévoit un assainissement autonome.

1.2.2. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

° Le réseau collectif

La commune s'est dotée depuis quelques années, à partir de fossés et canalisations anciennement présents, d'un réseau pluvial séparatif. De fait, à l'exception de la rue de l'Abbaye, il n'y a plus d'eaux pluviales parasitaires dans la station d'épuration. Il n'y a pas de diagnostic précis sur ce réseau (coût très élevé pour faire le point sur chaque fossé et canalisation).

La commune a toujours géré les difficultés rencontrées au fur et à mesure. Ainsi, une coulée de boues importante est descendue dans la rue de la Gauttière il y a quelques années. Depuis, la commune a mis en place une canalisation en 500 en amont et perpendiculaire à la voie pour drainer une partie des eaux tandis que le fossé sur la voie de la Gauttière a été élargi en 300 ou 400. La voie a également été goudronnée.

Une difficulté demeure pour l'heure au quartier des Auches dépourvu par endroits de fossés suffisants (quelques débordements ont lieu par temps de pluie).

° Les écoulements pluviaux en zones urbanisées

Une difficulté parfois rencontrée dans les communes, lors d'épisodes particulièrement pluvieux, peut survenir d'un réseau pluvial qui ne peut rejeter ses eaux dans un cours d'eau en crue. Le réseau se met peu à peu en eau (surcharge) avant de la déverser en amont renforçant les écoulements pluviaux en zones urbaines et la montée globale des eaux.

Sur Saoû, un tel phénomène n'a jamais été observé et ce même en septembre 2001 lorsqu'il a plu sans discontinuer pendant un mois. La forêt de Saoû joue en effet un rôle d'éponge très important et capte l'eau avant de la relâcher peu à peu dans le milieu. De fait, après un épisode particulièrement orageux, la montée des eaux de la Vèbre n'est constatée au droit du village que 2 à 3 jours après, les eaux de ruissellement via le réseau pluvial s'étant déjà évacuées.

2 SCHEMA DES SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

Source : CCVD - Bilan annuel et site internet (http://www.valdedrome.com/)

° Le ramassage et la collecte des Ordures Ménagères

Depuis 1982, la communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) est en charge de la gestion des déchets. Le service de gestion des déchets a pour mission : la collecte des 7 600 tonnes d'ordures ménagères du territoire (3 150 bacs), la collecte sélective avec 120 points propres (360 colonnes) et le service des déchetteries avec 8 073 heures d'ouverture.
Ses objectifs sont d'offrir un service de qualité, en proximité avec les usagers, dans une logique de respect de l'Environnement et de maîtrise des coûts.

Sur le territoire de Saoû, la collecte des ordures ménagères a lieu les jours suivants : Lundi, Jeudi.

La totalité de la population du territoire communautaire est collectée en points de regroupement, à l'exception du centre de Montoison et du centre de Livron. Ce service est intégralement assuré en régie par la CCVD. En 2010, la fréquence de collecte est variable d'une commune à l'autre car adaptée au gisement de déchets produits (au minimum un ramassage par semaine du 15 septembre au 15 juin). Les collectes sont doublées en période estivale sur l'ensemble des 36 communes : du 15 juin au 15 septembre. Ces tournées incluent également 12 campings, collectés eux aussi 2 fois par semaine.

La CCVD n'assure pas de collecte spécifique pour les déchets ne provenant pas des ménages ou assimilés. Quelques établissements bénéficient de mise à disposition de bennes pour la collecte de leurs cartons. Dans ce cas une convention est établie entre la CCVD et l'établissement concerné avec une facturation selon un barème voté et réactualisé chaque année.

° Le tri sélectif
La CCVD dispose de 3 véhicules équipés de polybennes et de grues et d'un aspiro-compacteur, utilisé uniquement en compacteur depuis 2010, pour assurer la collecte sélective en points d'apports volontaires. Chaque commune dispose d'au moins un « point propre » constitué de 3 colonnes pour la collecte du verre, du papier/carton, des corps creux (bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires).

Dans le cadre de la « démarche qualité », un important travail de renforcement de la densité des points propres sur le territoire a été engagé en 2007 et renforcé en 2008 avec le souci d'en améliorer la proximité pour les usagers. A ce jour, les 29 789 habitants du territoire disposent d'un réseau de 130 « points propres » soit une densité moyenne de 1 point propre pour 250 habitants. Sur Saoû, trois points d'apport existent.

La fréquence de vidage des colonnes anciennement liée à la vitesse de remplissage des conteneurs est aujourd'hui optimisée. Les tournées de collecte sont

systématiques et sont établies selon un calendrier régulier. La capacité de stockage instantanée du gisement de collecte sélective est de 1 320 m3 répartis dans 330 colonnes.

° La déchèterie

Le territoire de la CCVD compte cinq déchetteries intercommunales :
-Beaufort-sur-Gervanne - Déchetterie intercommunale de la Vallée de la Gervanne ;
-Eurre - Déchetterie intercommunale de Brunelle ;
-Livron - Déchetterie intercommunale de Champagnat ;
-Loriol - Déchetterie Intercommunale des Blâches ;
-Puy Saint Martin - Déchetterie mobile intercommunale.

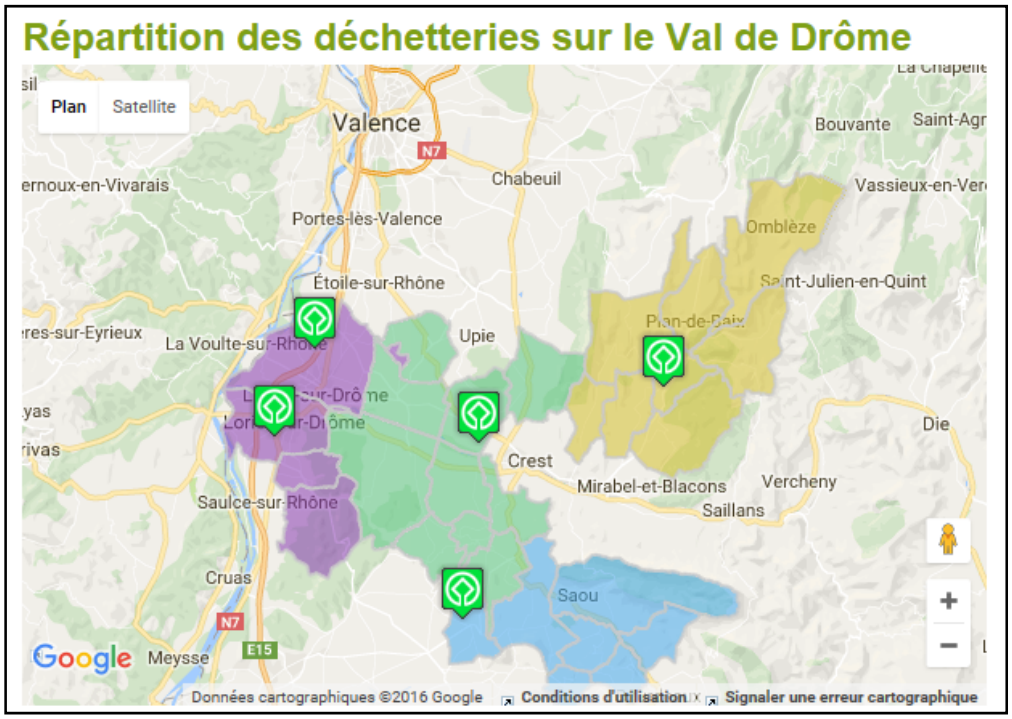

Saoû dépend de la déchetterie mobile intercommunale de Puy Saint Martin qui est disponible de 13 h 00 à 17 h 00 au PARKING DU STADE le dernier vendredi de chaque mois (hors jours fériés).

Les déchets acceptés sont les suivants :

- encombrants,
- ferraille,
- gros cartons,
- déchets d'équipements électriques et électroniques,
- déchets verts.

La déchetterie de Bourdeaux reste accessible aux usagers de la CCVD sur présentation de la carte de déchetterie CCVD.

° Tonnages

Pour l'ensemble des communes adhérentes et non adhérentes pour lesquelles la CCVD assure des prestations, les ordures ménagères et les « refus de tri » / encombrants issus des déchetteries sont transférés au centre d'enfouissement technique géré par la société ONYX (groupe VEOLIA) situé à Chatuzange le Goubet, à hauteur de 7 541 tonnes d'ordures ménagères (soit 41 tonnes de plus qu'en 2009). Le gisement d'encombrants collectés en déchetteries porte sur 2 314 tonnes (soit 10 tonnes de plus qu'en 2009).

Le verre est transféré directement par le Service Déchets de la CCVD chez Guérin SAS à Andrézieux-Bouthéon qui réduit le verre ménager en calcin avant de le faire traiter par St Gobain. 973 tonnes ont été collectées et valorisées par la C.C.V.D. en 2010 (CCVD + Saulce sur Rhône). Les papiers / cartons issus des collectes sélectives en point d'apport volontaire et des déchetteries sont emmenés au Centre de Tri de Portes Les Valence, géré par le SYTRAD. 1 347 tonnes de papiers / cartons ont été collectées en 2010.

229 tonnes de corps creux, c'est-à-dire bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques (acier, aluminium) et les briques alimentaires ont été collectées. Après tri, 172.67 tonnes de matériaux ont été recyclées par le centre de tri du SYTRAD situé à Portes les Valence et envoyés vers les usines de recyclages.

Le taux de valorisation 2010 chute à 20,93 %, contre 21,98% en 2009. Cette inflexion significative place la CCVD en 8e position en comparaison des résultats obtenus par les autres Communautés de Communes membres du SYTRAD (taux de valorisation moyen). Ce fléchissement du taux de valorisation du territoire est inquiétant.

Les filières d'élimination sont les suivantes :
• Collecte sélective : emballages verre ; papier / carton ; plastiques : St Gobain et SYTRAD ;
• Ferraille : reprise par un ferrailleur situé à Loriol ;
• Encombrants (DIB) : mise en centre d'enfouissement technique à Chatuzange Le Goubet ;
• Gravats (déchets inertes) : stockage en carrière à Ambonil ;
• Huiles : entreprise Volle ;
• Déchets Ménagers Spéciaux : collectés et éliminés par Sarpi ;
• Déchets verts : broyage à Livron et Eurre ;
• Pneus de véhicules légers exclusivement : Chabeuil - Eurec environnement - filière Aliapur ;
• DEEE : collectés et traités par Véolia par l'intermédiaire du SYTRAD.

° Difficultés sur Saoû

Sur Saoû, les seules contraintes relevées concernent la traversée du village. Le camion benne connaît des difficultés pour circuler dans le centre. De fait, il est projeté de remplacer les bacs 660 L par des conteneurs semi-enterrés de 5 m³ plus accessibles et dont une partie des points d'implantation reste à valider avec la commune. Tous ces points se situeraient aux abords du village pour éviter les difficultés de déplacements.

Cependant, la collecte des ordures est pour l'heure étudiée par territoire (l'ensemble du territoire doit être collecté le même jour). De fait, les camions devront passer par le village pour atteindre la forêt de Saoû. Une amélioration consisterait à intégrer la forêt de Saoû au ramassage des ordures de la commune d'Aouste sur Sye.